

ne peut réussir sans argent. L'exposé de principe signale ceci: «Nous avons plusieurs nouveaux projets à financer, mais notre budget est au même niveau qu'il y a des années.» En novembre 1968, j'ai suggéré à la Chambre de faire figurer les contributions au sport amateur sous la rubrique des dons de charité et de les rendre déductibles aux fins de l'impôt. J'ai insisté pour qu'on modifie le plus vite possible l'article pertinent de la loi de l'impôt sur le revenu. A ma stupéfaction, on ne l'a pas fait.

Je suis toutefois heureux d'apprendre que la politique envisagée à l'égard des sports accorde une priorité à cette proposition et que les ministères fédéraux en cause ont été consultés au sujet de la formulation d'un article supplémentaire permettant de déduire aux fins de l'impôt, à titre de dons de charité, l'avancement du sport et de la récréation au Canada. Je pense que le fait d'accorder une exemption d'impôt pour les dons faits en faveur du sport encouragera les contributions accordées aux groupes sportifs et permettra au sport canadien de mieux affecter ses faibles ressources. J'aimerais que les dispositions accordant une déduction d'impôt, au titre des dons de charité, ne soient pas aussi restrictives que le suggère le Livre blanc sur la réforme fiscale. Il propose en effet d'ajouter seulement à la liste des organisations prévues les associations nationales d'athlétisme amateur. Je pense qu'il y a beaucoup d'organisations locales qui méritent d'être pareillement traitées et encouragées.

Un esprit intuitif remarquait un jour que l'homme est un animal si curieusement fabriqué qu'il lui fallait être le dos au mur pour lire ce qui y était écrit. C'est exactement la position de l'homme aujourd'hui à l'égard de l'explosion démographique dans le monde. Nous vivons sur une fort petite planète, fournie en toutes choses d'une façon strictement limitée, qu'il s'agisse de l'air, de l'eau ou de l'espace disponible pour le déversement des égouts. On ne peut songer à l'agrandir. Pourtant la population du globe augmente chaque jour de 180,000 habitants. Nous en sommes maintenant à plus de trois milliards et d'ici 30 ans on estime qu'il y aura sur la terre plus de sept milliards d'habitants. Les chiffres prévus pour le 21^e siècle sont affolants. Toutefois ils sont académiques car cette énorme surpopulation ne se produira pas; elle sera résolue par une famine massive, par la guerre ou par le contrôle des naissances. Il est à espérer que poussés par la crainte, les hommes réfléchiront et choisiront la troisième solution.

Je me rends compte qu'il s'agit là d'un cas de conscience délicat pour bien des gens, mais j'aimerais insister sur deux initiatives mineures. La première porte uniquement sur la recherche. La Canada pourrait rendre des ser-

vices insignes dans le domaine de la recherche internationale sur la contrôle de la population et la planification familiale, domaine qui n'a pas été exploré à fond. Ce devrait être un article prioritaire au programme de notre nouveau Centre de recherches pour le développement international.

Deuxièmement, le Canada pourrait aider en fournissant de l'argent aux fonds multilatéraux existants, la Fédération internationale de planning familial et de Fonds des Nations Unies pour l'activité démographique. Ces deux organismes n'essaient pas d'imposer la planification familiale aux individus ou aux nations. Par nature, ils répondent aux besoins; ils répondent aux demandes des pays qui sollicitent leur aide, pays en voie de développement qui s'inquiètent de plus en plus en voyant leur mince progrès économique disparaître sous le coup de l'explosion démographique. J'encourage fortement le gouvernement à agir dans ces deux domaines. Si nous nous abstenons, nous serons en partie responsables de l'explosion démographique qui réduira les droits des individus, mettra en danger les objectifs nationaux dans le monde et menacera la stabilité internationale.

En terminant, monsieur l'Orateur, j'exhorte notre gouvernement à prendre des mesures immédiates pour augmenter le supplément du revenu garanti de nos vieillards et, au besoin, pour ajuster les allocations familiales actuelles afin de compenser ces frais supplémentaires. J'estime que la loi et les règlements sur les prêts aux étudiants devraient être modifiés pour permettre aux étudiants à temps partiel dans le besoin de se faire aider aussi. Nous devrions admettre aux fins du fisc la déduction des dons aux organismes qui s'occupent du sport amateur. Je suis convaincu qu'ils ont droit à ces privilèges tout autant que certains organismes et groupes qui en bénéficient à l'heure actuelle.

• (8:50 p.m.)

En outre, selon des études récentes, paraît-il, des jeunes qui pratiquent activement un sport sont bien moins enclins à s'adonner à la drogue et à devenir des toxicomanes. En encourageant le financement du sport amateur, nous contribuerions non seulement à l'amélioration de la santé des Canadiens, mais aussi à la solution d'un autre grand problème qui se pose à notre pays. Enfin, et cela est important pour la survie à long terme de l'humanité, j'exhorte vivement le gouvernement à prendre sans délai les quelques mesures déjà évoquées afin d'aider le Centre de recherches pour le développement international et les organismes de l'ONU qui s'intéressent aux recherches démographiques et au planning familial.